

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2020_122

OBJET :

*Désignation des
représentants auprès
du SIDEN-SIAN pour la
compétence EAU
POTABLE*

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 41
Suppléant présent : 0
Procurations : 7

Nombre de votants : 48

A partir de la délibération CC 2020 116

Titulaires présents : 42
Suppléant présent : 0
Procurations : 8

Nombre de votants : 50

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCROYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Frédéric MINET, Odile RIGA, Régis BUE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Michel PIQUET, Marie ENJALBERT, Frédéric SZYMCAK, Valérie NEIRYNCK, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Marion DUBOIS, procuration à Benjamin DUMORTIER
Isabelle LEMOINE, procuration à Régis BUE
Carine JOURDAIN, procuration à Frédéric SZYMCAK
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY
Didier WIBAUX, procuration à Marie CIETERS
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Jean-Luc LEFEBVRE, procuration à Philippe DELCOURT

Absents excusés :

Sylvain BEAUVOIS, Alain DUCHESNE

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 16 JUILLET 2020

Délibération CC_2020_122

Désignation des Délégués chargés de représenter l'établissement public au sein du Comité du SIDEN- SIAN au titre de la compétence "Eau potable" par un EPCI dont les communes adhérentes pour la compétence "Eau potable" représentent une population cumulée supérieure ou égale à 5 000 habitants (données INSEE 2017)

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment celles visées sous les articles L.5711-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-8 et L.5212-16,

Vu les dispositions statutaires du SIDEN-SIAN,

Vu l'adhésion ou la représentation-substitution la Communauté de Communes Pévèle Carembault au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable",

Vu la compétence "Eau potable" transférée du SIDEN-SIAN dans des communes de l'EPCI représentant une population totale cumulée supérieure ou égale à 5.000 habitants (recensement INSEE 2017),

Vu le renouvellement général des conseils municipaux en 2020, et par voie de conséquence, le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN,

Considérant que le renouvellement du Comité du SIDEN-SIAN nécessite que, conformément aux dispositions visées sous l'article VII des statuts du Syndicat, la Communauté de Communes Pévèle Carembault doit procéder à la désignation **de dix (10) délégués** chargés de la représenter au sein du Comité du SIDEN-SIAN pour la compétence "Eau potable",

Après avoir procédé aux opérations de vote

DECIDE (par 50 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, sur 50 VOTANTS)

Article 1

Ces opérations de vote ont donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits	52
Nombre de votants	50
Nombre de bulletins nuis	0
Nombre de suffrages exprimés	50

Ont obtenu :

- 1 - M. Bernard CHOCRAUX – CAPPELLE-EN-PEVELE (50 voix)
- 2 - M. Guy DERACHE – ORCHIES (50 voix)
- 3 - M. Michel DUPONT – ENNEVELIN (50 voix)
- 4 - M. Thierry DEPOORTERE – LA NEUVILLE (50 voix)
- 5 - Mme Marie CIETERS – PHALEMPIN (50 voix)
- 6 - M. Philippe DELCOURT – BACHY (50 voix)
- 7 - M. Frédéric PRADALIER – BOUVIGNIES (50 voix)
- 8 - Mme Vinciane FABER – LOUVIL (50 voix)
- 9 - M. Luc MONNET – TEMPLEUVE-EN-PEVELE (50 voix)
- 10 - M. José ROUCOU – AVELIN (50 voix)

Ont été élus comme Délégués chargés de représenter la Communauté de Communes Pévèle Carembault, au sein du Comité du SIDEN-SIAN au titre de la compétence "Eau potable".

- 1 - M. Bernard CHOCRAUX – CAPPELLE-EN-PEVELE
- 2 - M. Guy DERACHE - ORCHIES
- 3 - M. Michel DUPONT - ENNEVELIN
- 4 - M. Thierry DEPOORTERE – LA NEUVILLE
- 5 - Mme Marie CIETERS - PHALEMPIN
- 6 - M. Philippe DELCOURT - BACHY
- 7 - M. Frédéric PRADALIER - BOUVIGNIES
- 8 - Mme Vinciane FABER – LOUVIL
- 9 - M. Luc MONNET – TEMPLEUVE-EN-PEVELE
- 10 - M. José ROUCOU - AVELIN

Dans le cadre du RGPD, il est précisé que les coordonnées complètes de ces représentants (adresse postale personnelle, adresse électronique personnelle, coordonnées téléphoniques, date de naissance) seront communiquées au SIDEN-SIAN dans le cadre du mandat des représentants de la CCPC au SIDEN-SIAN.

Article 2

Monsieur le Président est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

Le présent acte administratif sera notifié à Monsieur le Préfet ou Sous-Préfet et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

Les protestations contre la présente décision, non détachables des opérations électorales selon la jurisprudence, doivent être déposées, si elles ne sont pas contresignées au procès-verbal, à peine de nullité, dans les cinq jours qui suivent le jour de l'élection à la sous-Préfecture. Elles peuvent également être déposées au bureau central du greffe du Tribunal Administratif de Lille dans ce même délai.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

Luc FOUTRY



Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le



ID : 059-200041960-20200716-CC_2020_122-DE